



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2014

le mardi 4 mars 2014, à 10h30 (ouverture des portes à 9h30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté du Swissôtel «Le Plaza»), Bâle.
L'Assemblée générale ordinaire se déroulera en langue allemande.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2013 et du rapport de rémunération 2013

1.1 Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2013.
1.2 Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport de rémunération 2013 (voir rapport annuel pages 136-152).

2. Approbation du montant total des bonus du Directoire et du bonus du président du Conseil d'administration

2.1 Proposition du Conseil d'administration: approbation du total des bonus du Directoire pour l'exercice 2013 d'un montant de CHF 9 316 780 (voir rapport annuel page 148 [pour le montant total], page 143 [pour le CEO, sous forme de 8 162 actions bloquées pour 10 ans] et page 144 [pour le Directoire]).
2.2 Proposition du Conseil d'administration: approbation du bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2013 d'un montant de CHF 2 791 950 (sous forme de 20 406 actions bloquées pour 10 ans, voir rapport annuel page 142).

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

4. Décision relative à l'affectation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'exercice 2013	CHF 6 942 928 717
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF 801 940 014
Bénéfice au bilan	CHF 7 744 868 731

Proposition du Conseil d'administration: Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 7,80 (CHF 7,35 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance	CHF 6 727 989 060
Affectation à la réserve facultative	CHF -
Total de l'affectation du bénéfice au bilan	CHF 6 727 989 060
Report à nouveau	CHF 1 016 879 671

5. Elections au Conseil d'administration (chaque élection a lieu séparément):

Election des membres du Conseil d'administration, du président du Conseil d'administration ainsi que des membres du Comité de rémunération

Proposition du Conseil d'administration:

- 5.1 Election de Monsieur le Docteur Christoph Franz au Conseil d'administration en qualité de président de celui-ci pour un mandat d'un an.
- 5.2 Election de Monsieur le Docteur Christoph Franz comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 5.3 Election de Monsieur André Hoffmann, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2013, page 13) au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.4 Election de Monsieur André Hoffmann comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 5.5 Election de Monsieur le Professeur Pius Baschera au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.6 Election du Professeur Sir John Bell au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.7 Election de Monsieur Paul Bulcke au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.8 Election de Dame DeAnne Julius au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.9 Election de Monsieur le Docteur Arthur D. Levinson au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.10 Election de Monsieur le Docteur Arthur D. Levinson comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 5.11 Election de Monsieur le Docteur Andreas Oeri, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2013, page 13), au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.12 Election de Monsieur le Docteur Severin Schwan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.13 Election de Monsieur Peter R. Voser au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- 5.14 Election de Monsieur Peter R. Voser comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.
- 5.15 Election de Madame le Professeur Beatrice Weder di Mauro au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

6. Modifications des statuts

Décision relative à diverses modifications des statuts en prévision de la transposition des dispositions de l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)» (en allemand: «Verordnung gegen übermässige Vergütungen bei börsenkotierten Aktiengesellschaften [VegüV]») et la loi fédérale sur les titres intermédiaires (§6 et §12) et le changement du délai de l'inscription à l'ordre du jour (§10 al. 2). Les modifications des statuts peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante:

www.roche.com/about_roche/corporate_governance/annual_general_meetings.htm et seront envoyées aux actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale par annexe séparée.

Proposition du Conseil d'administration pour les modifications des statuts:

- 6.1 Modification des §6 et §12: approbation des modifications des statuts.
- 6.2 Modification du §10: approbation des modifications des statuts.
- 6.3 Modification du §15: approbation des modifications des statuts.
- 6.4 Modification du §18: approbation des modifications des statuts.
- 6.5 Modification du §22: approbation des modifications des statuts.
- 6.6 Modification des §24 et §25: approbation des modifications des statuts.
- 6.7 Vote final: approbation de toutes les modifications des statuts.

7. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 11 000 000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2015, non compris le bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2014 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2015 (voir rapport annuel page 142).

8. Approbation du montant total des rémunérations futures du Directoire

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Directoire plafonné à CHF 36 000 000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2015, non compris les bonus pour l'exercice 2014 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2015 (voir rapport annuel page 148).

9. Election du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration: élection de la société BDO AG comme représentant indépendant pour l'exercice 2014 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2015 (include).

10. Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration: élection de KPMG AG comme organe de révision pour l'exercice 2014.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au jeudi 27 février 2014 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit en appelant notre société (tél.: 055 617 37 32; fax: 055 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions. Comme il est précisé au § 12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retransmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion et les rapports de l'organe de révision sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 7 février 2014 au siège de notre société à Bâle ou peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante: http://www.roche.com/investors/annual_reports.htm. A partir de cette date, ces documents pourront également être commandés auprès de notre société (fax: 061 688 41 96).

Procurations

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Pour l'octroi d'une procuration, il suffit de signer les cartes d'entrée et de les remettre au mandataire. Les actionnaires peuvent se faire représenter par une tierce personne ou par le représentant indépendant. La société BDO AG, Münchensteinerstrasse 43, 4052 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. La procuration et les instructions doivent être transmises directement au représentant indépendant par l'actionnaire.

Vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant

Les actionnaires ont maintenant la possibilité de participer aux votes et aux élections via le vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant sous <http://roche.com/gv>. Les données de connexion requises à cet égard vous seront remises en même temps que les documents écrits de l'Assemblée générale, si bien que vous pourrez choisir d'y assister en personne, de vous faire représenter ou de participer par voie électronique avec les procurations et instructions au représentant indépendant. La participation par voie électronique, ainsi que les éventuelles modifications d'instructions données par voie électronique sont possibles jusqu'à 12h00 la veille de l'Assemblée générale, dernier délai. Pour des raisons pratiques, la décision de principe de l'actionnaire de participer à l'assemblée par voie électronique peut être annulée une fois en échange d'une participation en personne ou d'une représentation par une tierce personne jusqu'à 4 jours avant l'Assemblée générale, dernier délai. L'actionnaire qui a choisi d'exercer son droit de voter et d'élire par voie électronique n'a pas le droit de participer en plus personnellement à l'Assemblée générale correspondante.

Bâle, le 30 janvier 2014

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Dr Franz B. Humer